

# Mes déchets : comment ça marche ?



## Ma déchèterie

Pour y accéder je dois simplement m'inscrire.

**Soit par internet :** <http://www.cc-plainedelain.fr/>  
rubrique déchets / inscription déchèterie.

**Soit sur papier :** formulaire d'inscription disponible dans  
votre mairie.

En cas de problème spécifique, contactez le 04-74-61-96-40.

## Mes poubelles

**Je dois impérativement commander mon bac en appelant**

**SULO (Plastic Omnium) au : 0 800 35 30 25**

Cette commande est gratuite et ce numéro est aussi mis à votre disposition pour :

- *Echanger ou remplacer/réparer votre bac*
- *Signaler votre départ/arrivée lors d'un déménagement.*
- *Signaler un bac volé*

**La taxe incitative des ordures ménagères, c'est quoi et c'est quand ?**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, chaque collecte de votre bac sera payante et répercutée sur la taxe foncière. Aucune facture ne vous sera envoyée.

**Quelques conseils !**

Je dois prendre dès aujourd'hui l'habitude de présenter mon bac à la collecte lorsqu'il est plein.  
Je ne dois pas laisser mon bac sur le trottoir, car il sera collecté toutes les semaines  
même s'il est vide. ⚠

# Des questions ?

- **Je suis inscrit mais je n'arrive pas à entrer à la déchèterie ?**

*Contactez la CCPA.*

- **Quels sont les horaires de la déchèterie, et les jours de collectes des ordures ménagères ?**

*Vous trouverez les informations sur le site internet de la CCPA ou dans votre mairie.*

- **De quels documents ai-je besoin pour m'inscrire en déchèterie ?**

*Le formulaire dûment rempli, ainsi que les copies de cartes grises et un justificatif de domicile.*

- **Vais-je recevoir une réponse pour mon inscription en déchèterie ?**

*Oui, vous recevrez un mail ou courrier de validation.*

- **La déchèterie est-elle payante ?**

*Non, sauf pour les professionnels.*

- **Mon bac a disparu, ou la taille de mon bac ne me convient pas, que dois-je faire ?**

*Contactez SULO (Plastic Omnium) 0 800 35 30 25.*

- **Je n'ai pas de place pour stocker mon bac à l'intérieur, comment puis-je faire ?**

*Contactez la CCPA au 04 74 61 96 40 afin de trouver une solution adaptée à votre cas.*

- **Si mon bac reste dehors, sera-t-il collecté toutes les semaines ?**

*Oui, c'est pour cela qu'il ne doit pas rester sur la voie publique en permanence, pour des raisons de sécurité, d'hygiène et dans votre intérêt financier.*

- **La taxe incitative est-elle au poids ?**

*Non, elle est à la collecte. Le prix d'une collecte est différent selon la taille de votre bac. C'est pourquoi vous devez le présenter à la collecte uniquement quand cela est nécessaire.*

- **Comment est calculée ma taxe d'ordure ménagère ?**

*La taxe incitative est composée d'une part incitative en fonction du nombre de collecte + d'une part fixe en fonction de la base foncière du logement.*

- **Puis-je utiliser n'importe quel bac ?**

*Non, vous devez obligatoirement commander et utiliser le bac fourni par la CCPA. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 tous les sacs en vrac et les bacs non distribués par la CCPA ne seront pas collectés. Pensez bien à faire votre demande.*